Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le temps n'est pas encore venu de juger d'une manière absolue de la valeur de ces nouvelles acquisitions au point de vue de leurs produits et de leur influence amélioratrice dans l'avenir; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que ces chevaux ont obtenu généralement l'approbation des éleveurs, au moins autant qu'il est possible d'obtenir l'approbation de connaisseurs de chevaux, car c'est bien en cette matière qu'il est permis de dire que la critique est aisée et qu'on ne peut pas contenter tout le monde. Cependant nous pouvons espérer de marcher dans une voie de progrès dont le public se montre satisfait, et qui, entr'autres avantages, a celui d'être infiniment moins coûteuse pour l'Etat que celles qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les cantons des Grisons, d'Uri, de Schwytz et du Valais s'occupent activement de la question des routes stratégiques, et cherchent les moyens de mener cette grande entreprise à bonne fin. Les ingénieurs grisons auront terminé dans quelques jours les projets des sections de l'Oberalp et de la Bernina, qui doivent être commencées cette année. Les cahiers des charges sont faits dans un esprit que nous voudrions voir régner sur toute l'exécution de cet utile réseau. Le dossier en sera remis au Conseil fédéral dans le courant de ce mois ou, au plus tard, dans les premiers jours de mai, pour que les travaux puissent commencer de suite, et remplir d'un manière utile la campagne de 1862.

L'Axenberg éprouve quelques retards. Deux opinions sont en présence, l'une en faveur d'un tracé horizontal, souvent en galerie dans les rochers verticaux qui plongent dans le lac, l'autre en faveur d'un tracé offrant quelques pentes faibles pour éviter ces galeries, et pouvant s'exécuter à moins de frais. Monsieur l'ingénieur Hartmann, appelé par les cantons de Schwytz et d'Uri pour émettre son avis, s'est prononcé pour ce dernier, sans toutefois, croyons-nous, amener de conviction entière chez les partisans du tracé horizontal. Le gouvernement d'Altorf a, d'autre part, quelques difficultés avec le district d'Urseren sur la quote-part pour laquelle ce dernier doit entrer dans l'exécution et l'entretien des routes de la Furka et de l'Oberalp.

Le canton du Valais, enfin, n'attend que la fonte des neiges pour envoyer ses ingénieurs au glacier du Rhône, sur la portion de la route de la Furka, située sur son territoire.

Les cantons se sont chargés de la construction des routes moyennant un subside fixé de la Confédération, mais, par arrêté des Chambres en date du 26 juillet 1861, le Conseil fédéral est chargé de la surveillance ainsi que de l'approbation des plans et des cahiers de charges.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil fédéral a décrété la manière dont cette surveillance serait exercée. Elle est du ressort du Département militaire ; le colonel fédéral Aubert, inspecteur du génie, est chargé de la haute direction, et le conseil lui a adjoint le capitaine du génie Hüber, pour remplir les fonctions d'ingénieur fédéral du réseau.

Genève. (*Correspondance particulière de la* Revue.) — A l'approche de la belle saison, et par conséquent à la clôture de notre cercle, j'essaierai de vous donner un petit compte-rendu des travaux de notre société militaire fédérale, pendant l'hiver 1861-1862. Notre cercle militaire, toujours organisé comme les années précédentes, est en pleine voie de prospérité, grâce à l'activité et à l'intelligence du comité directeur. Les séances d'instruction, données sous la forme de soirées familières, attirent ordinairement un nombreux auditoire, composé, outre les membres du cercle, d'un bon nombre de personnes qui portent un intérêt particulier à nos sujets d'entretien. Notre salle d'armes est fréquentée par les amateurs et notre riche bibliothèque, certainement une des plus belles de la Suisse, fait la jouissance de nos officiers vraiment studieux et avides d'une culture scientifique. Cette bibliothèque militaire a été composée avec un soin particulier par l'ancienne société militaire cantonale, qui a fusionné avec la société actuelle, il y a trois ans.

Le cercle a été rouvert au mois d'octobre par un banquet animé d'une franche et vive cordialité. M. le lieutenant-colonel fédéral Favre, qui a si brillamment reçu ses frères d'armes pendant la fête fédérale des officiers de 1860, accepta, dans ce banquet, un signe de notre reconnaissance.

Dans les deux premières séances d'instruction, M. Gautier, lieutenant-colonel fédéral du génie, nous a donné une description détaillée et fort intéressante sur les nouvelles fortifications d'Anvers, qu'il a étudiées au printemps passé, par ordre du Conseil fédéral. Renonçant au système des cordons, les Belges ont condamné presque toutes leurs forteresses frontières pour ne construire qu'une seule place forte centrale, dans laquelle ils peuvent tenir en sûreté leur gouvernement et toutes les ressources de l'armée. Ce pivot stratégique forme la base des opérations de l'armée pour la défense du pays, sert de refuge et permet une défense vigoureuse et une attitude menaçante, même dans le cas d'un envahissement de l'ennemi. Pour la défense, les forteresses frontières sont toujours situées en avant du front d'opération, là où il conviendrait plutôt de placer les avant-postes et non les dépôts ; elles sont donc généralement plus nuisibles qu'utiles. Les grands camps retranchés de Paris et de Lyon en France, de Posen en Prusse, de Cracovie et de Vérone en Autriche, et les projets du fameux Tottleben pour des travaux semblables à Kertsch en Russie, nous font clairement voir que les militaires experts sentent la nécessité de substituer les places fortes centrales à grand développement qui permettent une concentration des forces et une entière liberté de mouvements, aux places frontières qui éparpillent les troupes et gênent toute liberté d'action. Chez nous, déjà plusieurs fois, cette question fut agitée par la *Revue militaire*, le *Bund* et une brochure très appréciée : *De la nécessité d'une place forte fédérale.*

Cette année même, la question d'un réduit ou centre défensif pour la Suisse a été mise au concours par le comité central de la société militaire fédérale.

La grande ville commerciale d'Anvers, ancienne forteresse, dont la citadelle est célèbre par différents siéges, fut choisie par les généraux belges comme place forte centrale. Ils ont abandonné leur centre géographique pour rechercher la mer, avec l'intention de s'approcher d'une nation qui a tout intérêt à l'inviolabilité de leur sol. La largeur et la profondeur de l'Escaut, sur lequel la ville est située, permettent le mouillage des plus grands vaisseaux. Une immense enceinte continue, avec un rayon d'environ 4500 mètres, forme le corps de place, qui est renforcé en avant, à une distance de 3500 mètres, par une ceinture de forts détachés. L'armée belge tout entière peut manœuvrer à l'aise sous la protection du canon de la place. Après de sérieuses études et de longs débats, les ingénieurs belges ont renoncé au système bastionné, et ont adopté le système polygonal et à caponnières casematées, tel qu'il a été employé depuis longtemps par les officiers allemands dans les forteresses fédérales d'Ulm, Rastadt, Coblentz, etc, etc. Comme Anvers est la première grande place forte qui se construit depuis l'invention du canon rayé, des changements et des modifications importantes dans le tracé en ont été la conséquence nécessaire.

Les détails que M. le lieutenant-colonel Gautier nous a donnés, augmentés de ses propres réflexions, ont vivement intéressé un nombreux auditoire qui a assisté à ses séances. Voici, en quelques mots, sur quoi les ingénieurs belges ont arrêté leurs idées : Adoption complète du système polygonal, dans lequel les caponnières de fossé suppléent au flanquement mutuel des faces de bastion par leurs flancs respectifs ; augmentation de la longueur du front de 360 mètres (front type de l'école de Metz), à 1000 et 1100 mètres ; épaisseur des parapets de 7 à 8 mètres ; largeur de la berme de 3 à 7 mètres, pour permettre des mouvements de troupes nécessaires aux retours offensifs ; largeur du fossé 80 à 120 mètres ; abandon de toute maçonnerie pour escarpe et contre-escarpe, en terre coulante, surtout pour fossé rempli d'eau ; adoption des casemates à l'Haxo ; cuirassement des casemates essentielles à conserver ; usage des barbettes pour l'artillerie, et abris voûtés sur une grande échelle.

M. le lieutenant-colonel Favre, qui a assisté aux grandes manœuvres des 7e et 8e corps de l'armée prussienne, à Cologne, en a fait le récit dans trois séances familières.

La première séance a été consacrée à une esquisse de l'armée prussienne. Sa nouvelle organisation, son recrutement, sa composition en paix et en guerre ; la formation de l'infanterie, son habillement, son équipement et son armement ont été traités successivement, ainsi que la description et l'appréciation du fusil à aiguille. La formation et l'organisation de l'artillerie et de la cavalerie ont été passées en revue. M. le lieutenant-colonel Favre nous a fait connaître le canon rayé prussien, ses avantages et ses inconvénients. Ces derniers seraient surtout à redouter pour une armée de milices. Quelques notions sur les autres corps d'armée, sur l'état-major, sur le système d'avancement et d'instruction militaire, ont terminé cette intéressante soirée.

Dans les séances suivantes, M. le colonel Favre a d'abord présenté le tableau de la vie animée que les officiers étrangers venus de tous les pays de l'Europe, menaient à Cologne, de la réception si hospitalière qui leur avait été faite au nom du roi, et des fêtes qui ont eu lieu. Une première série de revues et de manœuvres par corps d'armée séparés a été suivie d'une seconde période pendant laquelle deux corps ennemis, chacun d'environ 25,000 hommes, ont manœuvré et combattu l'un contre l'autre. Une carte de grande dimension, représentant à l'échelle du 20,000me le terrain des manœuvres, dessinée par M. le capitaine du génie Müller, a permis à M. le colonel Favre d'exposer en détail les suppositions des mouvements et la suite des divers combats.

Sans énoncer sur l'armée prussienne une opinion arrêtée, que la brièveté du temps ne lui aurait pas permis de se former, cet officier a fait part à ses camarades de ses impressions, ainsi que de quelques observations relatives à certains points de la tactique prussienne, et il a terminé par un aperçu de l'esprit général qui anime cette belle armée, esprit qui doit éveiller en Suisse beaucoup de sympathie, car il a pour tendance bien moins la conquête que la défense nationale.

M. le lieutenant-colonel Favre a eu l'excellente idée de rédiger ses renseignements et ses impressions, de les faire imprimer et de les distribuer à ses camarades. Ce récit, aussi charmant qu'instructif, sera pour nous tous un souvenir délicieux de ses trois séances familières. Nous espérons que la *Revue militaire* communiquera à ses lecteurs quelques-uns de ces renseignements sur l'armée prussienne, ainsi que les réflexions et comparaisons qui sont contenues avec tant de clarté et de précision dans le récit de M. le colonel Favre.

Les deux séances suivantes ont attiré une affluence considérable dans les salles de notre société militaire. C'était l'exposé des manœuvres et des marches du rassemblement de troupes de 1861, donné par le commandant en chef lui-même, M. le colonel fédéral du génie Aubert. Je n'ai pas besoin de vous donner les détails de ce brillant exposé; vous avez eu le bonheur de l'entendre vous-même à Lausanne, et la *Revue militaire* publie actuellement le rapport de ces mouvements de troupes dans les Hautes-Alpes, qui ont été dirigés avec tant de talent et d'habileté. J'ajouterai soulement que les profondes réflexions et les justes et bienveillants conseils sur les devoirs imposés aux officiers, qui ont accompagné le récit de M. le colonel Aubert, ont vivement impressionné les auditeurs. Que nous n'oubliions jamais ces précieux enseignements, et que nous prenions pour modèle le tact et la conduite exemplaire de ce chef distingué.

Dans une autre soirée familière, M. le colonel fédéral Borel a donné quelques détails intéressants sur l'ancienne et défectueuse organisation des batteries de fusées, et sur la nouvelle composition du personnel et du matériel, telle qu'elle a été adoptée par les Chambres fédérales. Il a surtout vivement apprécié la séparation complète du service du soldat du train de celui de l'artilleur, contrairement à quelques membres de la commission militaire, qui désiraient que ces services fussent faits par tous les hommes sans distinction. Pour notre armée de milices, dont l'instruction doit se faire en un temps si court, relativement à ce qu'il faut apprendre, l'introduction d'un tel système serait la désorganisation complète de

notre artillerie, si jamais on essayait de l'appliquer dans nos batteries. M. le colonel Borel croit qu'aussi longtemps qu'on ne sera pas parvenu à fabriquer des fusées qui ne se détériorent point par un long transport, l'utilité réelle des batteries de fusées sera encore bien contestable.

M Dominicé, capitaine fédéral du génie, nous a entretenu de la fabrication de la poudre, et particulièrement de l'organisation des poudrières de la Confédération suisse. De nombreux dessins de machines et des échantillons de bois, de charbon, de salpêtre et de poudre de différentes qualités et de différents pays ont accompagné son intéressant récit. M. le capitaine Dominicé est membre de la commission fédérale nommée pour la réorganisation de nos poudrières.

Les deux dernières séances d'instruction de notre cercle militaire, ont été consacrées à un aperçu des grands travaux de notre belle carte fédérale, levée et gravée sous la direction du général Dufour. Dans la première séance, M. Kündig, capitaine fédéral du génie, nous a donné quelques détails sur l'histoire des travaux géodésiques en Suisse et un aperçu rapide sur les différents procédés qu'il faut suivre pour arriver à une bonne triangulation, base nécessaire des levées topographiques et de la confection des cartes. Il a passé en revue la mesure des bases, des angles, des latitudes, des longitudes, des azimuts et des hauteurs ; il a exposé la projection de la carte, le système des coordonnées des points trigonométriques, et il nous a fait connaître les différents instruments qui sont employés.

Dans la seconde séance, M. le capitaine Kündig a traité des levées topographiques à courbes horizontales, de la réduction des levées à l'échelle de la carte, des différents procédés de la gravure sur cuivre et de la reproduction des planches gravées par la galvanoplastie. M. Kündig a exposé à ses auditeurs des levées originales avec les courbes horizontales au 25,000^{me} et au 50,000^{me}, de magnifiques dessins originaux de la carte, au 50,000^{me} et au 100,000^{me}, des planches de cuivre gravées, des clichés et des planches reproduites par la galvanoplastie, et des planches de cuivre aciérées, procédé nouveau qui empêche l'usure des planches en donnant au cuivre la dureté de l'acier. J'ajouterai ici que pour faciliter l'enseignement des levées à courbes horizontales, l'inspecteur du génie, M. le colonel Aubert, a fait faire par M. le capitaine fédéral Müller un relief de précision des environs du St-Gothard, à l'échelle du 50,000^{me}, sur lequel les courbes de niveau seront dessinées, telles qu'elles ont été levées par les officiers attachés aux travaux topographiques. Ce relief fera partie des collections de l'école militaire de Thoune.

Les salles de la société militaire se fermeront à la fin de ce mois.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 14 mars dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2e sous-lieutenant d'infanterie, le citoyen *Meunier, Antoine,* domicilié au Locle.

Le capitaine *Ed. Dumont* a obtenu, le 21 mars, son congé définitif du service, en conservant les prérogatives d'honneur de son grade.

Récemment ont été sanctionnés : 1o le règlement de la société militaire *d'instruction mutuelle à la Chaux-de-Fonds ;* 2o le règlement de la société des *carabiniers du Vignoble.*

Le *général Dufour*, arrivé à Neuchâtel le 11 avril et descendu à l'hôtel Bellevue, y a été l'objet d'une sérénade exécutée par le corps de musique militaire des Armes-réunies (Chaux-de-Fonds). — Au nom du peuple neuchâtelois, le colonel Philippin a souhaité la bienvenue au général, lequel a répondu aussitôt, au milieu des acclamations de la foule.

EXTRAIT

du tableau des écoles auxquelles seront appelées les troupes neuchâteloises en 1862.

Compagnie de carabiniers	nº 64,	5 jours	à Yverdon, du 6 au 10 mai.
» » »	» 14,	10 »	» du 26 juin au 5 juillet.
» » »	» 17,	2 »	à Collombier, du 14 au 15 août.
Bataillon	» 6,	12 »	» du 1 au 12 juin.
»	» 23,	12 »	» du 27 juillet au 7 août.
Artillerie, batterie	» 24,	12 »	à Bière, du 29 juillet au 9 août
» »	» 52,	6 »	» du 12 au 17 août.
Guides	» 6,	14 »	à Thoune, du 6 au 19 juillet.

Les trois compagnies de carabiniers et les trois bataillons de landwehr seront inspectés les 26, 28 et 30 mai, à Collombier, Chaux-de-Fonds et Fleurier.

Recrues artillerie,	42 jours	à Bière, du 15 juin au 26 juillet.
» guides,	41 jours	à St-Gall, du 12 mai au 21 juin.
» carabiniers,	28 jours	à Thoune, du 7 septembre au 4 octobre.
» train de parc,	35 jours	à Thoune, du 13 avril au 17 mai.
» chasseurs (infe),	35 jours	à Collombier, du 15 juin au 19 juillet.
» fusiliers (infe),	28 jours	à Collombier, du 15 juin au 12 juillet.

Préalablement, les recrues des armes spéciales feront une ecole préparatoire de 8 jours à Collombier.

Vaud. — Dans sa séance du 29 mars 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Rossier*, Jean-Frédéric, aux Tavernes, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve du 1er arrondissement, — et *Redard*, Constant, à Echandens, sous-lieutenant de dragons. — Le 2 avril, MM *Eternod*, Henri, à La Sarraz, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Kuntz*, Louis, à Orbe, adjoint au commissariat des guerres, avec rang de capitaine, pour le 5e arrondissement, — et *Collioud*, Louis, à Vevey, capitaine quartier-maître à la suite, venant du canton de Berne. — Le 4 avril, MM. *Braillard*, David, à Lausanne, capitaine de la batterie d'artillerie attelée nº 9 fédéral; — *Lecoultre*, Constant, à Gimel, major du bataillon d'élite du 4e arrondissement; — *Champion*, Jules, à Payerne, capitaine de la demi-compagnie d'artillerie de position nº 69 fédéral; — *De Loës*, Emile, à Chexbres, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 3e arrondissement; — *Mercier*, Louis, à Orbe, capitaine d'armement pour le 5e arrondissement, — et *Dutoit*, Daniel, à Chavannes, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 1er arrondissement. — Le 8 avril, MM. *Aubert*, Eugène, au Chenit, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrondissement; — *Ducret*, Jules-Louis-Auguste, à Essertines, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 5e arrondissement; — *Huguenin*, Jean-Louis-Henri, à Cossonay, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 7e arrondissement; — *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, lieutenant de chasseurs de droite nº 1 de réserve du 5e arrondissement; — *Butticaz*, Henri, à Treytorrens, capitaine aide-major, du bataillon d'élite du 3e arrondissement; — *Cuérel*, Louis, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de chasseurs de droite nº 2 de réserve du 7e arrondissement, — et *Barraud*, Jean-Antoine, à Bremblens, lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 7e arrondissement. — Le 16 avril, M. *Rochaz*, Eugène, à Romainmôtier, lieutenant de la batterie d'artillerie attelée nº 9 fédéral, arrondissements nº 1 et 2.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.